

**COMITE TECHNIQUE HAD
SEANCE PLENIERE
Compte-rendu de réunion**

Date : 3 juillet 2018

Heure : 14h30-17h

Lieu : Visioconférence ATIH Paris-ATIH Lyon

Participants

- **FNEHAD**.....M. Benzaqui,
- **FHF**.....S.Gomez, J. Villeminot
- **FHP**.....M-C. Viez
- **FEHAP**.....Bekhada S, A Lecoq
- **DGOS R4**.....L. Faveraux
- **DGOS R1**.....I. Petit
- **CNAM**.....E. Ekong
- **ATIH**.....J. Dubois, R. Schwob, S. Guéant, V. Pisetta, B. Pluinage, D. Wallet, A. Bataillard, M Saïd
- **DREES**.....A. Bergonzoni

Absents ou excusés

- CNIM
- DSS
- UNICANCER

A titre exceptionnel, la réunion s'est tenue en visioconférence sur les sites de l'ATIH de Paris et de Lyon.

L'ordre du jour de la réunion a porté sur les points suivants :

- Nomenclatures : CIM-10 2019 et CCAM descriptive pour usage PMSI 2019
- Nouveau modèle de financement : travaux de classification et mise en place d'une nouvelle variable
- Questions diverses

Le diaporama présenté en séance sera publié en même temps que ce compte rendu sur le site de l'ATIH.

1 NOMENCLATURES

1.1 CIM-10 2019

L'OMS publie des modifications majeures à mettre en œuvre en 2019. Il n'est pas envisagé d'autres modifications majeures sur la CIM 10 car les travaux de l'OMS porteront désormais sur la CIM 11. Ces remplacements, mises à jour et création de codes sont présentés en séance. Les mises à jour et autres travaux nationaux sont également présentés. (cf. diaporama).

Des travaux sur les exclusions facultatives sont en cours et doivent se poursuivre en 2019.

1.2 CCAM descriptive pour usage PMSI 2019

Les modifications pour 2019 sont présentées en séance (cf. diaporama)

2.1 Travaux de classification

L'ATIH présente les méthodes de travail utilisées dans la construction de la nouvelle classification et son application au développement de l'algorithme tel qu'il avait été présenté au Comité Technique du 10 avril 2018. L'introduction d'une nouvelle variable en plus du recueil actuel permet au codeur de renseigner le projet thérapeutique prévu à l'entrée du patient en HAD (8 modalités, cf. diaporama). Le recueil de cette nouvelle variable est prévu à partir de mars 2019, les consignes de codage seront précisées dans le guide méthodologique avec exemples à l'appui.

Une discussion s'est engagée entre ATIH et Fédérations sur la base de cette présentation.

La FNEHAD considère :

- qu'en HAD, des groupes vides ou à faibles effectifs pourraient se justifier pour donner une visibilité à des prises en charge innovantes ;
- qu'il faudrait ajouter un groupe « autre type de prise en charge » aux modalités de la nouvelle variable ;
- qu'il faudrait veiller à ne pas exclure *a priori* de la nouvelle classification des types de prise en charge ;
- que les éléments qui vont orienter sur la lourdeur des prises en charge doivent être connus ;
- que le groupe « Soins palliatifs » devrait être élargi à « Soins palliatifs et accompagnement de fin de vie »
- que la nouvelle classification doit rendre plus lisible l'activité d'HAD pour les prescripteurs de MCO et les prescripteurs de ville ;
- qu'il serait souhaitable que le nouveau modèle de financement soit mis en place avant la fin du quinquennat actuel.

L'ATIH indique que des groupes à faible effectif posent problème du point de vue du traitement statistique.

Concernant le groupe « autre type de prise en charge », l'ATIH estime qu'il n'est pas opportun de le créer en entrée de classification car, en introduisant une perte d'information, ce groupe serait rendu difficile à traiter. Elle estime que les modalités de la nouvelle variable permettront de caractériser l'ensemble des prises en charge à l'entrée en HAD (tous les séjours ayant une durée prévisible ou non prévisible). Elle demande aux fédérations de faire remonter d'éventuels exemples de prises en charge ne pouvant être rangés dans aucune des modalités de types de prises en charges proposées. En outre, les travaux de construction de la classification doivent être centrés sur l'identification de profils de patients qui se retrouvent fréquemment, même si les situations rares sont à prendre en compte.

L'un des objectifs du nouveau modèle de financement est de pouvoir identifier de nouveaux types de prise en charge en HAD. Ceci pourra se faire grâce à la mise en place de sous-groupes « autres » au sein des différents types de prise en charge.

La FHF indique que :

- dans un même mode de prise en charge les coûts de séjours peuvent varier selon la pathologie du patient renseignée par le diagnostic dans le PMSI et qu'il y aurait lieu de baser la nouvelle classification sur les diagnostics (approche médicale, comparaison possible avec le MCO) ;
- les bases de données dont dispose l'ATIH sont liées aux consignes de codage et au financement actuels ;
- que pour des patients relevant de plusieurs types de prise en charge, il peut être difficile de déterminer la plus lourde ;
- que cette nouvelle variable se rapproche de la définition actuelle du DP avec risque de redondance (ex : soins palliatifs : MPP 04, DP Z51.5 et type de prise en charge)
- que la question des séjours avec changement de type de prise en charge doit être prise en compte (ex : soins ponctuels ensuite des soins palliatifs).

L'ATIH rappelle que le débat sur l'orientation des travaux sur les MP ou les diagnostics est un sujet déjà abordé en 2017.

L'ATIH précise que la construction de la nouvelle classification s'appuie sur les données existantes tout en prenant en compte leurs limites.

L'ATIH précise que c'est au vu du dossier médical à l'admission du patient qu'il faudra saisir la nouvelle variable correspondant au type de prise en charge de la première séquence. Le choix a été fait de recueillir la variable une fois par séjour.

Sur les évolutions du recueil, l'ATIH indique que la nouvelle variable est créée dans l'optique d'une nouvelle classification. Le recueil envisagé dès l'année 2019 est une nécessité pour obtenir le plus rapidement possible des données utilisables dans le cadre de la nouvelle classification.

Les évolutions du projet thérapeutique au cours du séjour seront à prendre en compte dans la nouvelle classification.

La FEHAP souhaite

- une visibilité plus importante sur les évolutions du modèle de financement ;
- que la comparaison des séjours en MCO et HAD soit rendue possible par cette nouvelle classification.

L'ATIH indique que les fédérations sont tenues régulièrement informées de l'avancée des travaux au travers des Comités Techniques ainsi que du COPIL et des groupes de travail organisés par la DGOS.

2.2 Questions diverses

Concernant le travail de l'ATIH avec les experts HAD, la FNEHAD souhaite que l'ATIH publie le nom des personnes concernées.

L'ATIH indique qu'elle le fera dès que les experts auront été sollicités et auront donné leur accord, à l'automne 2018 en principe. L'ATIH précise qu'elle travaillera avec des groupes d'experts du recueil sur l'information médicale (type de prise en charge) et des experts cliniciens pour le travail sur la nouvelle classification proprement dite.

Les fédérations souhaitent disposer du diaporama en amont du Comité Technique. L'ATIH indique qu'elle fera son possible pour accéder à cette demande.

La date prévisionnelle du prochain Comité Technique HAD est le 16 octobre 2018

Cette date sera confirmée ultérieurement.